

**N° D'ORDRE : 2018-157**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 24**Pouvoirs : 03**Excusé : 00**Absents : 02**Qui ont pris part  
à la délibération : 27**Date de convocation : 11 décembre 2018*SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France – M. BLANC Romain (arrivé à 18h43, pouvoir à Madame Montagne pour les points 1 et 2, participe à compter du point 3) - Mme ROURE Simone - Mme DEFAUX Catherine - M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno - M. CORNU François.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian à M. VINCENT Gilles, Maire - M. HOEHN Gérard à M. BALLESTER Alain - Mme LEVY Séveryn à M. COIFFIER Bruno.

Absent : M. PAPINIO Raoul, Mme LEDUC Isabelle.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

**17 - SUBVENTION SUITE A LA CREATION D'UNE ASSOCIATION : LA BOULE MANDREENNE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune a coutume de verser une subvention de 150 € à chaque nouvelle association sur la commune.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à verser une subvention de 150 € à l'association « La Boule Mandréeenne » - Siège social : 6 Hameau de Cavalas, Route du Cap Cépet, 83430 Saint-Mandrier-sur-Mer - qui s'est créée récemment sur la commune. Monsieur le Maire précisera que cette association a pour objet le développement du sport Pétanque et Jeu Provençal, faciliter la formation d'arbitres et d'éducateurs, favoriser la création d'une école de Pétanque.

Le conseil délibérant,

- Oui l'exposé du Maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU les statuts de l'association « La Boule Mandréeenne » ;
- VU la déclaration en Préfecture.

**DECIDE PAR 26 POUR ET 1 ABSTENTION (M. MARIN)**

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 150 € suite à la création de l'association « La Boule Mandréenne ».

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 décembre 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le  
Maire**

**Gilles VINCENT**